

Juin 2022

N°4

Lou Japaïre de Ladinhat



Dans ce numéro:

Titres	Page
<i>Edito</i>	1
<i>Généalogie</i>	1
<i>Ladinhat et son histoire : le château de Montlogis</i>	2
<i>Le cimetière : ses origines</i>	3
<i>L'association</i>	4
<i>Contact et adhésion</i>	4

Edito

Après une année 2020 en berne et malgré les contraintes sanitaires de 2021, nous voilà revenus à une situation quasi normale et on peut de nouveau revoir avec beaucoup de plaisir les visages qui s'animent et s'illuminent. Notre Assemblée générale a eu lieu le 22 avril. Et c'est en faisant le bilan de l'année passée que nous avons pris conscience que nous ne sommes pas restés inactifs, loin de là : L'édition du journal, le calendrier, la foire de la Ste Catherine, les animations des jeudis

d'été avec l'organisation d'une étape du Tour du Cantal Pédestre.... Et notre projet d'aménagement du sentier.

Je remercie tous les acteurs bénévoles qui contribuent au fonctionnement de l'association, je remercie également les élus de notre commune pour leur soutien au monde associatif. Ladinhat Patrimoine compte aujourd'hui 59 adhérents. Vous nous soutenez avec votre adhésion, nous vous en remercions.

Chaque membre, ami,



La biodiversité est aussi notre cheval de bataille...

sympathisant enrichit l'association de sa personnalité, de ses idées, de ses connaissances, de son expérience et surtout de son énergie.

L'été arrive et vous allez découvrir prochainement notre deuxième édition des animations « des jeudis d'été » en collaboration avec les autres associations de Ladinhat. Venez nombreux!

Nadine Chateau

Généalogie:

Comité de rédaction:

- Nadine Chateau
- Catherine Jammes
- Didier Courtine
- Marie-Hélène Ricard

Ce journal est gratuit.

Vous pouvez soutenir nos actions en adhérant à l'association **Ladinhat Patrimoine** (voir au verso)

Pour ceux qui souhaitent faire des recherches généalogiques, les registres d'état civil peuvent être consultés à la mairie (de 1833 à nos jours) ou aux archives départementales du Cantal où tous les actes (jusqu'à 1952) ont été numérisés et sont consultables gratuitement sur internet.

Pour la commune de Ladinhat, ces actes proviennent des registres paroissiaux à compter de 1630 (il faut être exercé à la lecture quasi illisible de cette époque) jusqu'à 1792 et de l'état civil de 1793 à nos jours.

Pour information, ont été enregistrés à Ladinhat :

- * Il y a **300** ans en 1722 : 26 baptêmes-6 mariages-14 sépultures
- * Il y a **200** ans en 1822 : 42 naissances-7 mariages-23 décès (dont 12 enfants de moins de 10 ans)
- * Il y a **100** ans en 1922 : 16 naissances-8 mariages-23 décès (dont 3 enfants de moins de 10 ans)

Le château de Mont-Lauzy/Mont Logis (1ère partie)

Sources: dictionnaire statistique du Cantal de Dérivière et Archives de la famille de Chaunac Lanzac

Le Château de Mont-Lauzy est implanté à l'extrémité d'un éperon qui domine les gorges du Longueyroux sur la Commune de Ladinhat.

Seules des ruines de la forteresse médiévale sont encore visibles aujourd'hui.

On trouve la trace d'un donjon rectangulaire d'une surface de 250 m² comprenant au moins deux étages.

L'ensemble du donjon (36 mètres de haut à l'origine) est construit en granit de moyen appareil à litages assez réguliers.

Le liant est constitué par un mortier de chaux riche en petits galets.

La tour (pièce rectangulaire nord) était couronnée par des mâchicoulis et comportait des archères cruciformes.

L'espace intérieur était divisé en deux pièces distinctes de grandeur équivalente.

La pièce sud, la plus basse possédait une entrée débouchant sur la basse-cour.

La pièce nord, la mieux conservée, comportait un couloir transversal longeant une pièce rectangulaire voûtée, à l'origine dotée d'un escalier à vis.

Dans le mur sud de cette pièce est encore visible un placard ogival.



Les murs extérieurs du donjon ont une épaisseur de 2 mètres, voire 3 mètres pour le mur bouclier septentrional.

Les cloisons intérieures ont une puissance moyenne de 1,5 mètres.

Le donjon était flanqué d'une enceinte rectangulaire construite dans le prolongement de la façade ouest du donjon où se situe l'entrée.

Cette enceinte était constituée de blocs rectangulaires de granit liés à la chaux comme le donjon.

Il est possible qu'une tour quadrangulaire ait occupé, à l'origine, la partie septentrionale du donjon, ce qui expliquerait la différence de puissance du mur nord.

Une ferme post médiévale s'est développée dans cette ancienne enceinte à partir du XVI^{ème} siècle.

Une nouvelle enceinte a été édiflée encore plus à l'ouest enveloppant les bâtiments d'exploitation : tour ronde XVI-XVII^{ème} siècle, le four, la chapelle Sainte Madeleine (XIV).



Les ruines du donjon



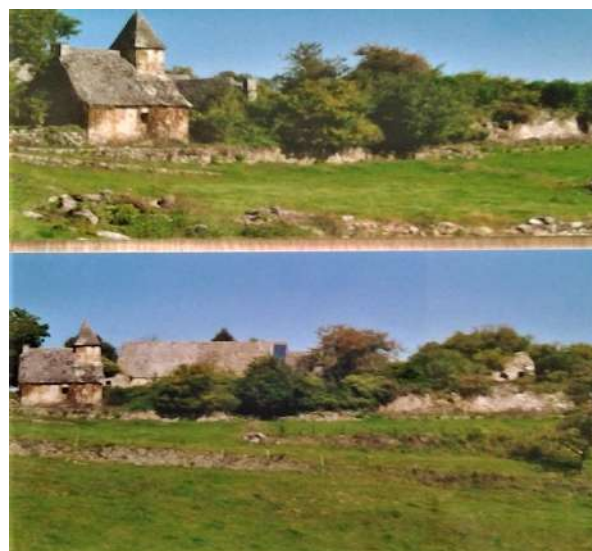
Le four



La tour ronde



Le porche



Mur d'enceinte du château et chapelle Sainte Madeleine

Le cimetière, origine :

La législation funéraire n'est apparue qu'au début du XIXe siècle. Auparavant, les lieux de sépulture étaient le plus souvent regroupés à l'intérieur ou autour des églises pour quelques privilégiés, **la grande majorité de la population étant inhumée dans des « fosses communes »**. Les fosses en tranchées de ces cimetières pouvaient recevoir des cadavres disposés sur plusieurs rangées superposées. Elles étaient périodiquement ouvertes et les restes osseux en étaient extraits. Lorsque la terre était saturée de matières organiques, la solution la plus fréquente consistait en un apport de terre fraîche. Le niveau du sol du cimetière pouvait dès lors être plus élevé que celui des rues adjacentes. En 1780, l'une des fosses communes du cimetière des Innocents, situé en plein cœur de Paris, se déversa dans la cave d'une maison avoisinante. Le scandale autour de cet événement conduisit les pouvoirs publics à prendre conscience de la nécessité de légiférer pour des raisons de salubrité. Le premier texte majeur fut le décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804) qui constitue le fondement de la législation française funéraire. **Ce décret confie la gestion des cimetières aux communes, crée les concessions funéraires et met fin aux fosses communes.** Décret applicable en zone rurale suite à L'ordonnance royale du 6 décembre 1843. Les concessions seraient désormais attribuées contre versement d'une somme fixée par un tarif établi dans chaque commune.

Le principe de neutralité a ensuite été affirmé par la loi du 14 novembre 1881 qui interdit les cimetières ou espaces confessionnels, l'aménagement du cimetière ne devant pas comporter de distinction ou de séparation entre les cultes et religions.

Les cimetières devront donc être situés « hors des enceintes des villes et bourgs », à 35-40m de ces enceintes. La clôture sera constituée



Photo : Claudine Bonnet-Laborie

«de murs de deux mètres au moins d'élévation».

Le cimetière français actuel est un espace public d'accès libre, un paysage spécifique désormais caractérisé par la forte densité de petits édifices. L'association la plus courante du début du XIXe siècle jusqu'à nos jours est celle d'une dalle et d'une stèle. La visite aux tombeaux, leur fleurissement, les cérémonies officielles ou privées « sur les tombes » s'y sont développés au cours des XIXe et XXe siècles.

....Et à Ladinhat.

C'est en 1886, le 20 juin, qu'est votée la translation du cimetière conformément au décret du 23 prairial an XII. Le transfert est prévu au lieu appelé la Seitéraie appartenant à la commune.



Plan du cimetière réalisé par l'instituteur adjoint M Souhbayre le 25 novembre 1893

Plusieurs délibérations au cours de l'année 1893 préciseront le budget, les travaux, les plans, les ventes de concessions.



C'est seulement le 13 juillet 1902 que seront approuvés le plan et les devis et en 1904 débiteront les ventes des concessions à perpétuité au prix de 12Frs50 le m2.

Dans les modalités d'occupation de l'enclous par les premiers tombeaux pérennes, la règle (comme en Provence) établit les premières concessions le long des murs d'enceinte à la suite des unes des autres sans interruption.

Les types de tombeaux :

Une des formes les plus anciennes et les plus simples est ce que les marchands ont appelé couramment l'« entourage », qui était en fait une clôture de bois ou de fer dont le rôle est : délimiter la place d'une inhumation ou l'étendue d'une concession, la protéger du passage. L'accès à une inhumation en fosse séparée a amené le développement d'un art funéraire plus pérenne. C'est à ce moment là que sont apparues les croix de granit taillées dont on attribue la réalisation à M Espargillière, maçon au bourg et les premières chapelles « protégées couronne », en tôle, fabriquées par M. Lavergne de la sablière. Au fil du temps, ces dernières seront remplacées par des verrières pour lesquelles les ferronniers de la commune, Messieurs Méral du Pouget et Daulhac de Brounhoux ont fait preuve de talent d'artistes. En dépit de cette spécificité de notre patrimoine funéraire, le cimetière de nos jours se réduit à un océan de tombeaux, paysage ingrat, monotone. Le cimetière apparaît désormais comme un espace banalement nécessaire, une sorte d'équipement collectif un peu particulier. Or, ces espaces des morts ont parfois une épaisseur historique.

L'an mil neuf cent quatre et le cinq juin à une heure du soir, MM Maffre Gérard Hippolyte maire, Escarpit Antoine et Caillac Jean, conseillers municipaux délégués à cet effet se sont réunis à la mairie pour procéder à l'adjudication du fossageur dans le nouveau cimetière.

Le sieur Felgines Denis propriétaire au lieu du Lac s'est présenté et a déclaré s'engager pour l'espace de 4 ans à partir de ce jour à faire dans les conditions légales, les fosses pour les grandes personnes au prix de six francs l'une et pour les enfants en dessous de dix ans au prix de trois francs. Il s'engage à avoir une fosse creusée d'avance. Les fosses dans le cimetière se feront au frais et elles se feront en commençant vers le fond du cimetière.

LADINHAC PATRIMOINE

Mairie de Ladinhac
Place Céline Esquirou
15120 LADINHAC

☎ 06.70.36.78.98

✉ ladinhac.patrimoine@gmail.com

<https://www.facebook.com/ladinhacpatrimoine.ladinhac>

« Je suis convaincu, en vieillissant, qu'il est bon d'être, en pleine conscience, un reste du passé, un survivant d'une autre époque, quelqu'un dont les racines s'enfoncent encore très profondément, des racines qui ne doivent pas nécessairement être scrutées. Je suis conscient de l'énorme privilège qu'il y a à être issu de certaines traditions et d'avoir été profondément imprégné par elles. » (Extrait d'« Une question de taille » d'Olivier REY)

Association
**LADINHAC
PATRIMOINE**



(À découper ou recopier sur papier libre)

Bulletin d'adhésion 2022

Individuel	10 €	<input type="checkbox"/>
Couple	15 €	<input type="checkbox"/>
Soutien	...€	<input type="checkbox"/>

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

Téléphone:

Mail:

Chèque à l'ordre de « Ladinhac Patrimoine »



*Je te confie ce paradis
Il est à toi, tu es son demain*

Possibilité de payer par carte bleue sur le site HELLOASSO en suivant le lien:

<https://www.helloasso.com/associations/association-ladinhac-patrimoine/adhesions/soutenez-et-defendez-le-patrimoine-bati-et-naturel-de-ladinhac>

Créée en mars 2016, l'association **Ladinhac Patrimoine** a pour objet de promouvoir toute action propre à préserver, entretenir le patrimoine matériel et immatériel (notamment la biodiversité) de la Commune de LADINHAC.

Nos actions .

- Restauration de la **sépulture de Céline Esquirou**, bienfaitrice de la Commune
- Participation à la restauration du **sécadou** sur la place Céline Esquirou .
- Restauration des **croix** de la Commune.
- Édition de 2 livres de recettes « **mémoires culinaires** »
- Édition annuelle du calendrier
- **La chanson** « Mon village Ladinhac »
- **Mur du stade**
- Partenariat avec l'Association **Gens du Veinazès**
- Journal bi-annuel **Lou Japaïre**
- Aménagement du sentier de Ladinhac classé PDIPR(en cours)
- Organisation étape du Tour du Cantal Pédestre

Nos temps forts .

- La traditionnelle **Foire de la Sainte Catherine** le dernier dimanche de novembre.
- la participation à la **journée nationale des véhicules d'époque**, le dernier dimanche d'avril.
- le **concert La Corde à Mi** en juillet qui permet de découvrir sous un nouvel angle l'église Saint-Aignan de Ladinhac.
- La journée des chantiers bénévoles le samedi suivant le 15 août.
- Animations « **Les jeudis d'été** »